

*Interpellation présentée par le député:
M. Christian Brunier*

*Date de dépôt : 22 avril 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **Pour que les EMS gèrent en transparence leur taux d'absentéisme**

Le Département de l'économie et de la santé a élaboré une note concernant la pétition 1600 : « Pour des subventions garantissant les postes et les prestations, nos conditions de travail et de salaire ! ».

Dans ce document, le département précise : « Le taux d'absentéisme annuel des EMS est inconnu. »

Il est étonnant qu'une institution gérant les horaires de ses collaboratrices et collaborateurs ne puisse être en mesure de communiquer le taux d'absentéisme de son personnel.

Ceci est particulièrement inquiétant lorsque nous apprenons que le dernier taux d'absentéisme connu, datant de 2001, était de 11 %, ce qui est considérable. On estime d'ailleurs qu'à plus de 6 %, une entreprise ou institution doit se soucier fortement d'un tel indicateur, révélateur bien souvent, d'un état de crise.

Ma question est donc la suivante : Le Conseil d'Etat va-t-il exiger que chaque EMS gère sérieusement son absentéisme et le communique en toute transparence ? Merci d'avance de votre réponse.